

N°	3	6	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- RCE "opération sous mandat de Sénarpont" : <i>révision des montants prévisionnels et intégration d'une opération de communication</i></p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENEAL.</p> <p><u>- Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de Sénarpont : modification des inscriptions budgétaires et intégration d'une opération de communication</u></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>23 mai 2013</p>	<p>L'opération sous mandat de la société NORIAP concernant les travaux de restauration de la Continuité Ecologique à Sénarpont, inscrite au BP2013, a évolué budgétairement puisque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'estimatif des travaux a augmenté (de 119 306€HT en estimation à 130 700€HT), - les frais liés à la procédure réglementaire ont aussi augmenté (estimés à 5 000€ alors que 11 000€HT sont nécessaires), - une opération de communication est demandée par l'Agence de l'eau (inscription supplémentaire de 32 000€HT prévisionnels - réalisation d'un film, la tenue d'une inauguration et la réalisation de panneaux de communication).
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 7</p> <p>Votants 7</p>	<p>A noter que pour cette dernière action, elle sera intégrée dans le cadre de l'opération de travaux que l'entreprise NORIAP a mandaté à L'EPTB. Cette action ne sera donc pas financée par des crédits de l'Institution, mais par l'Agence de l'eau.</p>
	<p>Pour rappel, toutes ces opérations, réalisées sous mandat pour le compte de tiers, ne requièrent pas de participation financière de l'Institution.</p> <p>Compte tenu des modifications budgétaires qui viennent d'être précisées, un avenant à la convention de mandat doit être établi.</p> <p><i>A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent Mme la Présidente à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>modifier et signer la convention de mandat avec l'entreprise NORIAP</i>

suivant les précisions portées à l'avenant en question et annexé à la présente délibération,

- modifier les montants budgétaires inscrits au BP2013 au titre de l'opération « RCE Sénarpont » suivant les indications fournies dans le tableau ci-dessous :

Montant inscrit au budget 2013	Inscriptions budgétaires supplémentaires demandées	Nouveau montant sollicité auprès du CA de l'institution
172 018,28 € HT	49 394 € HT	221 412,28 € HT

- à inscrire ces nouveaux montants en dépense et en recette à la DM n°1-2013 (chapitre 45)
- lancer la procédure de marché sur le volet communication,
- signer toutes les pièces administratives, financières, juridiques et techniques permettant de concourir à la réalisation de cette action de communication (signature du marché)
- solliciter les financements auprès des financeurs potentiels pour ce marché (Agence de l'eau, ...),
- engager les crédits nécessaires pour le bon déroulement de l'action de communication sur cet ouvrage.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 18/07/2013
Acte exécutoire le : 18/07/2013
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTER-DEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-SAINE-DENIS / SOMME
GESTION LI VALEUR SÉRIE DE LA BRISLE
11000 BRESLE
3, rue Sœur Badoeu - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eprb-bresle.com

INSTITUTION INTER-DEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-SAINE-DENIS / SOMME
GESTION LI VALEUR SÉRIE DE LA BRISLE
11000 BRESLE
3, rue Sœur Badoeu - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eprb-bresle.com



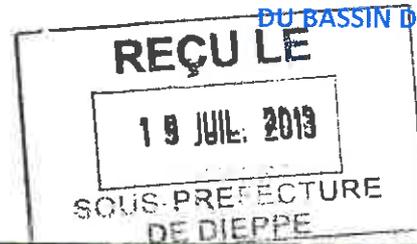


EPTB Bresle

Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE

DU BASSIN DE LA BRESLE



Avenant n°2 à la convention de mandat n°2 : travaux de Rétablissement de la Continuité Ecologique réalisés par l'Institution Interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Préambule : cet avenant a pour objectif de compléter la convention n° 2 et son avenant n° 1. Ceci concerne le programme de l'opération ainsi que son montant financier. L'objet de cet avenant concerne :

- l'ajout d'une opération de communication demandée par l'Agence de l'eau Seine Normandie. **Cette opération de communication ne sera réalisée que si elle est financée à 100% par l'Agence de l'eau.** Son montant est estimé à 32 000 euros
- l'affinage des coûts prévisionnels de l'opération (diminution légère des frais de topographie).

Ainsi l'article 23 intitulé "enveloppe et programme"

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation du programme suivant : rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage 38669 est de 192 177 euros HT. Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

est remplacé comme suit :

"L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation du programme suivant : travaux et actions permettant le rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage 38669 est de 221 412.28 euros HT. Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte."

A.....

A.....

Le.....

Le.....

Pour le propriétaire

Pour l'Institution

Le Directeur Général

La Présidente

*Copie : D.D.T.M de la SOMME, O.N.E.M.A,
financeurs de projet*